



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 10 novembre 2022**

*L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 10 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, s'est réuni à La Chapelle Blanche – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN			X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		B. SANTAIS	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

**161-2022 : MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES APPORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE AUX PARTICULIERS CONCERNANT LA POLITIQUE DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Rapporteurs : Rémy SAINT-GERMAIN

La Communauté de communes apporte des aides aux particuliers dans le cadre de sa politique de rénovation et d'amélioration de l'habitat.

L'attribution de ces aides est encadrée par un règlement approuvé par le conseil communautaire. Il convient d'y apporter les modifications suivantes :

Il est proposé de compléter et modifier le point 2) de la délibération 65-2022 du 31 mars 2022 portant règlement des aides apportées par la Communauté de communes Cœur de Savoie dans le cadre du dispositif OPAH 2022-2027 : aides à l'amélioration du parc de logements privés, de la façon suivante :

- Remplacer le titre : « Critères d'attribution des aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables » par « Critère d'attribution des aides à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat »

- Ajouter le paragraphe suivant :

« Validité de l'aide notifiée » : les travaux devront être réalisés et les factures transmises à la collectivité par le porteur de projet dans un délai de 2 ans après la notification de l'aide. Passé ce délai et sans nouvelle du porteur de projet, l'aide sera réputée caduque. Néanmoins, ce délai pourra être prolongé d'un an sur demande expresse et dûment motivée du porteur de projet auprès du service habitat et rénovation énergétique. »

Il est proposé d'intégrer ce paragraphe en page 2 du règlement des aides complet, tel que joint à la présente délibération.

Enfin, suite à la définition du nouveau programme de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme Sun4all, il est proposé de remplacer le terme « SLIME » par les termes « SUN4ALL/Eco'Energie » ou simplement « Eco'Energie » aux pages 3, 26 et 27 du règlement des aides.

Les autres points du règlement sont inchangés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications du règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de communes Cœur de Savoie et les communes volontaires dans le cadre du dispositif OPAH 2022-27, telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

**Le secrétaire de séance**

Lionel MURAZ



Délibération 161-2022

**La Présidente,**



Béatrice SANTAIS



Page 3 sur 3